

ATIONS UNIES

ONSEIL  
E SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/5406  
7 juin 1955  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SECURITE,  
LE 7 JUIN 1955, PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL

Note du Secrétaire général : Sur la demande  
du Président du Conseil de sécurité, la  
lettre suivante paraît sous forme de document  
du Conseil.

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de juin, il est de mon devoir de faire part aux membres du Conseil de l'inquiétude que j'éprouve devant la situation créée par les incidents qui continuent à se produire le long de la ligne de démarcation de Gaza et devant les difficultés qu'a le Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve à appliquer la résolution que le Conseil a adoptée à l'unanimité le 30 mars 1955. Par cette résolution, le Conseil requérait le Gouvernement de l'Egypte et celui d'Israël d'apporter leur concours au Chef d'état-major en ce qui concerne ses propositions qui visaient à préserver la sécurité dans cette région.

Il faut espérer que le concours sans réserve de ces deux Gouvernements va très prochainement permettre d'appliquer la résolution du Conseil de sécurité. Cependant, si cet espoir ne se réalise pas et si les parties intéressées n'apportent pas au général Burns un concours sans réserve, il faudra peut-être réunir spécialement le Conseil pour examiner jusqu'à quel point la résolution du 30 mars est entrée en application, et de quelle aide et appui supplémentaire le Chef d'état-major aurait éventuellement besoin.

J'adresse la présente lettre à chaque membre du Conseil de sécurité, et j'en fait tenir copie au représentant de l'Egypte, au représentant d'Israël et au Secrétaire général.

Veuillez agréer, etc.

Le Président du Conseil de sécurité :

Signé : Henry Cabot Lodge, Jr.